

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022-2023**

**Vendredi 2 juin 2023 (8 h 30 à 10 h 30) — de manière hybride**

**Plateforme virtuelle**

**Hôtel Le Courtyard Marriott — Salle Saturne 2**

3300, rue de l'Éclipse

Brossard (Québec) J4Z 0K8

**Étaient présentes et présents :**

**Arrondissement LaSalle :** Benoit Auger et Nancy Blanchet

**Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie :** Jocelyn Pauzé

**Association des camps du Québec :** Anne-Frédérique Morin (virtuel)

**Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi :** Jean-Paul D'Astous et Éric Tremblay

**Blainville :** Véronique Veilleux

**Bolton-Est :** Vincianne Peeters

**Boucherville :** Isabelle Bleau

**Bromont :** Jocelyne Corbeil et François Riendeau

**Brossard :** Doreen Assaad

**Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-**

**Centre-du-Québec :** Marie-Eve Marcotte-Bussière (virtuel)

**Comité des usagers du Sud de Lanaudière :** Yvon L'Abbé (virtuel)

**Corporation de développement social de Lévis :** Annie-Pier Caron

**Cowansville :** Sylvie Beaugard (virtuel)

**Deschambault-Grondines :** Patrick Bouillé et Marianne Lavallée

**Drummondville :** Yves Grondin, Stéphanie Lacoste et Carole Léger (virtuel)

**Dubé-Barsalou communications :** Claude Barsalou

**Espace MUNI :** Marie-Ève Benjamin, Robert B. Brière, Denise Chayer, Richard Côté, Emmanuelle Jean-Arsenault, Sylvie Larivière, Luc Leblanc (virtuel), Isabelle Lizée, Martin Mailhot (virtuel), Andréa Ouellette-Lapointe, France Rivest et Luc Trottier

**Fortierville :** Julie Pressé

**Individu :** Marie-Lynne Brodeur

**Kéroul :** Bruno Ronfard

**La Patrie :** Johanne Delage

**Lac-Échemin :** Guyda Deblois (virtuel)

**Lévis :** Martine Cazes, Laura Gagnon (virtuel), Dominic Germain et Amélie Landry

**Lire et faire lire :** Johanne Turcotte

**Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :** Heidi Comtois

**Montmagny :** Gabrielle Brisebois (virtuel)

**Montréal :** Guy Lacroix

**MRC Bécancour :** Marie-Josée Roy (virtuel)

**MRC Charlevoix-Est :** Marie-Josée Millette

**MRC Joliette :** Lyne Préville

**MRC Les Jardins-de-Napierville :** Janie Arseneau

**MRC Les Maskoutains :** Mélanie Brodeur et Élyse Simard

**MRC Maskinongé :** Stéphanie Allard

**MRC Pierre-De Saurel :** Véronique Massé

**MRC Rouville :** Catherine Gélinas

**Neuveville :** Simon Sheehy

**Nicolet :** Mélanie Desmarais (virtuel)

**Office des personnes handicapées du**

**Québec :** Frances Champigny

**Padoue :** Gisèle Hallé (virtuel)

**Prendre soin de notre monde :** Denis Marion

**Québec :** Patricia Boudreault-Bruyère

**Racine :** Louise Lafrance-Lecours (virtuel)

**Rimouski :** Annie Perron (virtuel)

**Rouyn-Noranda :** Candide Beauvais, Lise Dubé, Julie Mailloux et Sylvie Turgeon

**Saint-Clément :** Gabriel Belzile

**Saint-Éphrem-de-Beauce :** Josée Busque (virtuel)

**Saint-Jean-Baptiste :** Nicolas Leclerc, Marilyn Nadeau et Valérie Rousseau

**Saint-Jean-sur-Richelieu :** Andrée Bouchard (virtuel)

**Saint-Léon-le-Grand :** Marilyne Gélinas

**Saint-Philippe :** Gabrielle Garand et Nancy Pouliot (virtuel)

**Sainte-Catherine :** Sylvain Bouchard

**Sainte-Christine-d'Auvergne :** Mélanie Bourgeois (virtuel)

**Sainte-Julie :** Claude Dalpé et Josée Marc-Aurèle

**Sainte-Marie-de-Blandford :** Ginette Deshaies

**Sainte-Ursule :** Denise Béland

**Table de développement social de la Lièvre :**  
Annick Archambault (virtuel)

**Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie :** Isabelle Choquette

**Trois-Rivières :** Élise Laurence Pauzé-Guay

**Varenes :** Benoit Duval et Gaétan Marcil

**Victoriaville :** Patrick Paulin

## 1. Ouverture de l'assemblée

Doreen Assaad, présidente du conseil d'administration d'Espace MUNI, se présente et ouvre l'assemblée à 8 h 38. Elle présente les membres du conseil d'administration ainsi que la direction générale qui ont à cœur la mission d'Espace MUNI.

La présidente est réjouie d'accueillir les personnes participantes de manière hybride. Elle leur souhaite la bienvenue et les remercie de leur présence.

Cette séance est le moment idéal pour présenter les réalisations de l'organisation lors la dernière année, mais c'est également l'occasion pour les personnes présentes de poser leurs questions et savoir où se dirige Espace MUNI pour la prochaine année.

## 2. Vérification du quorum

La présidente demande de constater le quorum. Nathalie Simard, coordonnatrice des opérations et à l'offre de services chez Espace MUNI, informe que celui-ci est atteint. Sur 89 personnes présentes en virtuel et en présentiel, 59 font partie d'une organisation membre et 30 autres personnes proviennent d'organisations des non-membres.

## 3. Nomination de la présidence et du secrétariat de la réunion

**R224AGApv02/06/23**

**Il est proposé par Isabelle Bleau et appuyé par Patricia Boudreault-Bruyère que Doreen Assaad agisse comme présidente d'assemblée. Adopté à l'unanimité.**

Doreen Assaad accepte.

**R225AGApv02/06/23**

**Il est proposé par Stéphanie Lacoste et appuyé par Patricia Boudreault-Bruyère que Sylvie Larivière agisse comme secrétaire d'assemblée. Adopté à l'unanimité.**

Sylvie Larivière accepte.

## 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a préalablement été transmis lors de la convocation officielle de l'assemblée générale annuelle. La présidente est dispensée de la lecture du projet d'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté par les membres présents.

**R226AGApv02/06/23**

**Il est proposé par Denise Béland et appuyé par Josée Marc-Aurèle d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité.**

**5. Procès-verbaux**

**5.1. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 juin 2022**

Lors de l'envoi de convocation à l'assemblée générale annuelle, le procès-verbal du 17 juin 2022 a été transmis selon les délais prescrits dans les règlements généraux. Les membres présents dispensent la présidente de la lecture du procès-verbal.

Aucun ajout, commentaire ou correction ne sont à apporter.

**R227AGApv02/06/23**

**Il est proposé par Patrick Bouillé et appuyé par Isabelle Bleau d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 juin 2022 tel que proposé. Adopté à l'unanimité.**

**5.2. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2022**

Le procès-verbal du 9 septembre 2022 a été transmis selon les délais prescrits dans les règlements généraux lors de l'envoi de convocation à l'assemblée générale annuelle. Les membres présents dispensent la présidente de la lecture du procès-verbal.

Aucun ajout, commentaire ou correction ne sont à apporter.

**R228AGApv02/06/23**

**Il est proposé par Elyse Simard et appuyé par Stéphanie Lacoste d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2022 tel que proposé. Adopté à l'unanimité.**

**6. Élections**

La direction générale explique aux membres votants le fonctionnement, en présentiel et en virtuel, de l'élection des membres du conseil d'administration.

**6.1. Nomination de la présidence et du secrétariat d'élection**

**R229AGApv02/06/23**

**Il est proposé par Patrick Bouillé et appuyé par Stéphanie Lacoste que Doreen Assaad agisse comme présidente d'élection et que Patrick Paulin agisse comme secrétaire d'élection. Adopté à l'unanimité.**

Ces deux (2) personnes acceptent.

## **6.2. Élection des membres du conseil d'administration**

### **6.2.1. Bilan des candidatures reçues**

Cette année, neuf (9) candidatures ont été reçues pour les cinq (5) catégories à pourvoir. Un (1) seul poste par catégorie est à combler.

La présidente d'élection présente chacune des catégories ainsi que la ou les candidatures reçues pour chacune d'elles.

Dans la catégorie des municipalités de 1 750 à 4 999 individus, une (1) candidature a été reçue : Patrick Bouillé, maire de Deschambeault-Grondines. Il est donc élu par acclamation, pour un mandat de deux (2) ans, à titre d'administrateur pour cette catégorie.

Dans la catégorie des municipalités de 10 000 à 49 999 individus, une (1) candidature a été reçue : Isabelle Bleau, conseillère municipale de Boucherville. Elle est donc élue par acclamation, pour un mandat de deux (2) ans, à titre d'administratrice pour cette catégorie.

Dans la catégorie des municipalités de 50 000 à 99 999 individus, trois (3) candidatures ont été reçues : Nancy Blanchet, mairesse de l'arrondissement LaSalle, Carole Léger, conseillère municipale de Drummondville et Cécilia Michaud, conseillère municipale de Rimouski. Un vote sécurisé et anonyme aura lieu pour cette catégorie.

Dans la catégorie des municipalités de 100 000 à 499 999 individus, une (1) candidature a été reçue : Amélie Landry, conseillère municipale de Lévis. Elle est donc élue par acclamation, pour un mandat de deux (2) ans, à titre d'administratrice pour cette catégorie.

Dans la catégorie des organismes à but non lucratif, trois (3) candidatures ont été reçues : Isabelle Ducharme, présidente de Kéroul, Eve Lagacé, directrice générale de l'Association des bibliothèques publiques du Québec et Anne-Frédérique Morin, directrice générale adjointe de l'Association des camps du Québec. Un vote sécurisé et anonyme aura lieu pour cette catégorie.

### **6.2.2. Parole aux candidates et aux candidats**

Toutes les personnes présentes ayant déposé leur candidature ont pris deux (2) minutes de parole afin de se présenter. Pour chacune des personnes absentes, une vidéo de présentation est visualisée par l'ensemble des membres présents.

### **6.2.3. Élections**

La direction générale rappelle la procédure de vote pour l'élection des membres en élection.

Les résultats des élections seront connus au point n° 10 de l'ordre du jour.

## 7. Lecture et adoption des Règlements généraux

La direction générale présente les changements aux Règlements généraux, ceux-ci se retrouvent aux articles 2.5, 3.1, 4.1, 4.7, 5.3 et 5.6. Des précisions sont données aux membres présents pour chacun de ces articles.

Pour l'article 4.7, il est proposé par l'assemblée d'ajouter un délai de temps maximal de 30 jours pour convoquer une assemblée générale extraordinaire dans le cas où le quorum vienne à être compromis.

Pour les modifications à l'article 2.5, l'opinion des membres est partagée. Certaines personnes démontrent de l'inquiétude à ce que ce soit le conseil d'administration qui établisse la cotisation des membres et que le prix d'adhésion au programme de membrariat d'Espace MUNI soit déraisonnable et inaccessible. D'autres personnes, au contraire, expliquent que le rôle de l'assemblée est d'élire les membres du conseil d'administration dans lesquels ils donnent leur confiance pour décider de la viabilité d'Espace MUNI. Comme les opinions diffèrent, un vote à main levée est effectué. La direction générale explique le fonctionnement du vote. Le décompte des votes est de 23 personnes pour l'adoption, 12 personnes contre l'adoption et une (1) personne s'abstient. La présidente rassure les membres présents que le conseil d'administration prendra en compte la nature de leurs inquiétudes lorsque la cotisation sera annuellement établie.

### **R230AGApv02/06/23**

**Il est proposé par Véronique Veilleux et appuyé par Vincianne Peeters d'adopter les modifications aux Règlements généraux telles que proposées. Adopté à l'unanimité.**

Avant de poursuivre au prochain point, le secrétaire d'élection informe l'assemblée que Nancy Blanchet est proclamée nouvelle élue, pour un mandat de deux (2) ans, à titre d'administratrice dans la catégorie des municipalités de 50 000 à 99 999 individus. Il indique toutefois qu'il y a égalité dans les résultats pour la catégorie des organismes à but non lucratif, un deuxième processus de vote doit donc être effectué. Les membres devront choisir entre Anne-Frédérique Morin ou Eve Lagacé. Les résultats seront connus plus tard.

## 8. Finances

Les finances seront abordées après le point n° 9 « Rapport annuel des activités 2022-2023 » étant donné le deuxième tour de vote.

### 8.1. Dépôt des états financiers 2022-2023

La présentation des états financiers, vérifiés par la firme comptable *Gosselin & Associés Inc.*, sera effectuée par Patrick Paulin, 2<sup>e</sup> vice-président d'Espace MUNI.

Dans un premier temps, le rapport de l'auditeur indépendant est présenté. Un avis avec réserve est inscrit, ce qui est normal pour un organisme à but non lucratif qui fonctionne par subvention avec des frais de gestion et des apports reportés.

À la page 8 des états financiers, on retrouve l'état des résultats au 31 mars 2023. Dans la section « Produits », seules les lignes comportant des différences pouvant interpeller les membres sont indiquées. La « Mesure 2.4 » ainsi que « Voisins éclairés » sont des fins

de projets. Le « Ministre à la Condition féminine » est un nouveau projet octroyé pour Espace MUNI. « Voisins solidaires » est un appel de projets incluant des versements aux municipalités sélectionnées. Pour ce qui est du « Collectif des partenaires », il est rappelé qu'Espace MUNI en est fiduciaire. Le montant total des produits s'élève à 2 330 617 \$, ce qui représente une augmentation par rapport à l'année dernière. À la suite d'une question, le grand écart des sommes pour la ligne du « Réseautage MADA » est expliqué par une entente avec le Secrétariat aux aînés dont les projets ont été mis sur pauses le temps de la pandémie, et qui s'est terminée le 31 mars 2023. Pour la section des charges, l'attention est portée sur la différence de 210 000 \$, entre 2023 et 2022, en « Salaires et charges sociales ». Ce montant aurait dû être imputé à la Fondation Chagnon étant donné que ce sont des salaires en lien avec celle-ci. Dans cette section, les écarts de montants sont dus à de différentes affectations de la part de l'auditeur. Le total des charges s'élève à 2 530 798 \$.

Par souci de transparence, les membres sont informés qu'il y a litige avec l'auditeur cette année, comme l'auditrice normalement attitrée à notre dossier à quitter ses fonctions, et qu'il fût difficile d'entrer en contact avec celui-ci malgré l'envoi de nombreuses communications. De plus, Espace MUNI a émis une opinion avec réserve à l'auditeur comptable pour avoir omis d'imputer les frais de gestion 2022-2023, représentant une somme de 120 000 \$, auxquels l'organisation avait droit d'ajouter aux revenus. L'auditeur n'a pas voulu le comptabiliser comme tel, mais plutôt comme des apports reportés. Cette action explique en partie les résultats se trouvant à la page 9 du document. Donc, si cette somme est soustraite au montant de 200 181 \$ de l'insuffisance des produits sur les charges, le déficit réel est alors de 80 181 \$.

Au cours des deux (2) dernières années, Espace MUNI a dû traiter un dossier de ressources humaines équivalant à 90 000 \$, soit 40 000 \$ pour l'année 2021-2022 et 50 000 \$ pour l'année 2022-2023. Donc, à la page 9 du document des états financiers, le déficit est en réalité un déficit structurel de 41 621 \$ pour l'année 2022 et de 30 181 \$ pour l'année 2023.

Lors de la fusion entre le Carrefour action municipale et famille et le Réseau québécois de Villes et Villages en santé, l'organisation anticipait déjà ce déficit. Comme les subventions par projets ne suffisent plus à Espace MUNI, des négociations et revendications ont été faites auprès des différents bailleurs de fonds pour obtenir des subventions à la mission. Cela permettra d'absorber peu à peu le déficit structurel et de rattraper environ les 160 000 \$ en déficit accumulés.

Patrick Paulin explique que les flux de trésorerie sont une méthode comptable pour valider le compte bancaire des organisations. Les membres dispensent Patrick Paulin pour la présentation de cette section.

À la page 6 des états financiers, on retrouve un bilan au 31 mars 2023 avec un comparatif de l'année 2022. L'actif total au 31 mars 2023 est de 1 420 514 \$ versus 1 715 102 \$ en 2022 et le total du passif au 31 mars 2023 est de 1 600 929 \$ versus 1 695 336 \$ en 2022. L'actif net pour l'année 2023 est donc en négatif de 180 415 \$.

### **Période de questions**

Il est mentionné aux membres que la direction générale et les membres du conseil d'administration restent à leur disposition pour toutes questions.

## 8.2. Dépôt des prévisions budgétaires 2023-2024

Les prévisions budgétaires préliminaires pour l'année 2023-2024 sont présentées.

Dans un premier temps, il est rappelé que la somme de 120 000 \$ non imputés aux revenus se retrouve à la section des charges dans la colonne « Prévisions 2023-2024 » comme discuté au point précédent.

Un montant de 643 227 \$ en apports reportés pour l'année 2024-2025 est déjà prévu. Les sommes à recevoir pour 2023-2024 s'élèvent à 2 536 753 \$ et la prévision des charges pour cette même année est de 3 068 123 \$.

La prévision des charges pour 2023-2024 est de 531 370 \$. En soustrayant les apports reportés de 2024-2025 à la prévision des charges, cela donne un résultat net de 120 506 \$. Le déficit structurel de l'organisation est alors résorbé.

Aucun commentaire et aucune question n'est soulevé.

## 8.3. Adoption de la cotisation des membres pour 2024

Il est spécifié aux membres présents que l'adoption de l'article 2.5 des Règlements généraux sera effective lors de l'assemblée générale annuelle 2024. L'adoption de la cotisation des membres pour 2024 doit donc être effectuée.

Afin d'ajuster annuellement les cotisations des membres et de suivre la hausse de l'IPC (Indice des prix à la consommation), il est proposé d'augmenter les cotisations de 6 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Aucune question et aucun commentaire n'est ajouté.

### **R231AGApv02/06/23**

**Il est proposé par Josée Marc-Aurèle et appuyé par Denise Béland de majorer de 6 % la cotisation des membres pour l'année 2024. Adopté à l'unanimité.**

## 8.4. Choix du vérificateur comptable pour 2023-2024 (à entériner)

Le contrat avec la firme comptable *Gosselin & Associés Inc.* étant terminé, et les litiges indiqués au point n° 8.1, la direction générale propose d'effectuer un appel d'offres sur invitation.

### **R232AGApv02/06/23**

**Il est proposé par Stéphanie Lacoste et appuyé par Patrick Paulin qu'Esace MUNI effectue un appel d'offres sur invitation pour changer de firme comptable. Adopté à l'unanimité.**



## 9. Rapport annuel des activités 2022-2023

### 9.1. Dépôt et présentation des faits saillants

La directrice générale présente le rapport annuel des activités 2022-2023. La présentation fait état des principales activités mises en œuvre au cours de l'année. De plus, ce rapport a été transmis à toutes les personnes participantes de l'assemblée.

Les faits saillants de l'année 2022-2023 basés sur nos trois (3) principes fondamentaux, soit « Accompagner – Outiller – Inspirer », sont :

- Médias sociaux – 3 000 personnes abonnées
- Infolettre Le fil MUNIcipal – 5 000 personnes abonnées
- Site Web – 35 000 utilisatrices et utilisateurs
- Magazine Vivacité – 1 150 exemplaires imprimés et 130 000 pages vues
- Banque des 1001 mesures — près de 4 000 mesures répertoriées
- Bilan de la tournée post-électorale à travers le Québec
- Plus de 501 participations à la programmation de 8 webinaires
- Enquêtes sur les maisons intergénérationnelles
- Habitation pour personnes âgées — 6 ateliers réalisés
- Tenue de la Journée provinciale MADA
- Rencontres régionales MADA — 9 rencontres à travers le Québec — 655 personnes participantes
- Municipalité amie des enfants — 85 municipalités, 8 arrondissements et 2 MRC reconnues
- 67 municipalités et MRC ont adopté la Charte municipale pour la protection de l'enfant de Fortierville
- Refonte du guide des services de garde éducatifs à l'enfance — subvention reçue de 44 000 \$
- Sondages sur les SGÉE — 580 participations
- 150 dépôts de projets Voisins solidaires reçus, 65 projets sélectionnés
- Voisins solidaires — 3 rencontres regroupant 68 membres
- Fête des voisins — 200 municipalités inscrites et 300 fêtes organisées
- Outils CO-pilote — nouvel outil disponible
- 21 municipalités, 4 MRC regroupant 13 municipalités et 2 OBNL ont fait l'acquisition de l'application Web métaPRISME — initiative de Victoriaville
- métaPRISME — 2 rencontres regroupant 30 municipalités
- Programme ELAN — projet pilote
- 14<sup>e</sup> rencontre provinciale du Réseau Municipalités accessibles
- 22 participations auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec
- Projet de conciliation famille-travail et vie politique
- Politique familiale municipale — 90 projets réalisés
- Municipalité amie des aînés — 92 projets réalisés
- Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés — 34 projets réalisés
- 7 ententes signées pour l'offre de services
- Réseau des grandes villes en développement social — 3 rencontres — 40 personnes participantes
- Collectif des partenaires en développement social — 600 participantes et participants à l'événement des États généraux — 30 communautés accompagnées



La directrice générale remercie l'équipe du personnel pour l'énergie déployée et la conviction portée envers Espace MUNI, les membres du conseil d'administration pour leur dévouement bénévole et leur présence, l'équipe d'accompagnement pour leur formidable travail à travers le Québec. Elle remercie également les bailleurs de fonds qui sont également des partenaires dans tous ces projets.

La présidente d'assemblée joint sa voix à la direction générale afin de remercier et féliciter toute l'équipe de la permanence.

Une pause de 5 minutes est proposée, mais avant tout, le résultat de l'élection est présenté.

Au retour de la courte pause, avant de poursuivre avec les affaires financières, la présidente prend quelques minutes pour souligner la présence de Denis Marion, président du conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec et ancien président du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, qui grâce à lui, les valeurs du RQVVS font partie intégrante de l'organisation actuelle. Elle tient également à remercier Stéphanie Lacoste, mairesse de Drummondville et administratrice sortante du conseil d'administration, pour tout le temps et l'énergie investie dans l'organisation dont elle tient à cœur.

## 9.2. Commentaires des membres

Aucun commentaire des membres n'est reçu.

## 10. Présentation du résultat de l'élection

Un deuxième processus de vote a été effectué pour la catégorie des organismes à but non lucratif. Le processus de vote étant terminé, le secrétaire d'élection informe l'assemblée que Anne-Frédérique Morin est proclamée nouvelle élue, pour un mandat de deux (2) ans, à titre d'administratrice des organismes à but non lucratif.

Les nouveaux membres du conseil d'administration d'Espace MUNI sont :

Patrick Bouillé (maire de Deschambeault-Grondines)  
**Représentant des municipalités de 1 750 à 4 999 individus**  
**Élu par acclamation**

Isabelle Bleau (conseillère municipale de Boucherville)  
**Représentante des municipalités de 10 000 à 49 999 individus**  
**Élue par acclamation**

Nancy Blanchet (mairesse de l'arrondissement LaSalle)  
**Représentante des municipalités de 50 000 à 99 999 individus**  
**Élue par vote électoral**

Amélie Landry (conseillère municipale de Lévis)  
**Représentante des municipalités de 100 000 à 499 999 individus**  
**Élue par acclamation**

Anne-Frédérique Morin (directrice générale adjointe de l'Association des camps du Québec)  
**Représentante des organismes à but non lucratif**  
**Élue par vote électoral**

La présidente et le secrétaire d'élection remercient toutes celles et tous ceux qui ont déposé leur candidature.

Eve Lagacé est remerciée pour son implication et son dévouement au sein du conseil d'administration ces deux (2) dernières années.

## 11. Autres points

La présidente d'assemblée invite Denise Béland, de la municipalité de Sainte-Ursule, à partager leur expérience sur le projet Voisins solidaires.

Le projet de Sainte-Ursule a été retenu lors de l'appel de projets Voisins solidaire d'Espace MUNI. Grâce à l'organisation, la municipalité a jusqu'à présent organisé quatre (4) activités pour leurs citoyennes et citoyens. Le 3<sup>e</sup> dimanche du mois d'août a lieu *La fête au village*, événement où les familles présentent les nouveaux bébés de l'année, des activités sont spécialement conçues pour la participation des personnes aînée et plusieurs autres animations prennent vie. Afin de personnaliser l'arrivée du père Noël pour les enfants de la municipalité, une parade du père Noël a été mise sur pied. Un club de marche et un de raquette ont lieu 2 fois par semaine, en plus de la tenue d'une soirée *Raquette au clair de lune*. Le Fest-Hiver est également un gage de franc succès.

L'ensemble des habitantes et des habitants, ainsi que la municipalité de Sainte-Ursule, remercie l'organisation.

## 12. Levée de l'assemblée

Doreen Assaad remercie les personnes présentes pour leur participation et intérêt.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale annuelle prend fin à 10 h 19.

**R233AGApv02/06/23**

**Il est proposé par Gabrielle Garand et appuyé par Isabelle Bleau de lever la séance de l'assemblée générale annuelle l'ordre du jour étant épuisé. Adopté à l'unanimité.**

---

Présidence

---

Secrétariat